

ACTUALITÉS

ENVIRONNEMENT

La Cour rejette la requête de TransCanada

La pétrolière plaide pour le rejet de la demande des groupes qui veulent la forcer à respecter les lois du Québec

ALEXANDRE SHIELDS

La Cour a rejeté mercredi la requête présentée par TransCanada et qui visait à faire stopper l'action en justice lancée par des groupes écologistes pour forcer la pétrolière à respecter les lois environnementales du Québec.

La requête présentée par la multinationale albertaine faisait valoir que l'action judiciaire lancée en février «est irrecevable puisque les demandeurs n'ont manifestement pas l'intérêt requis pour agir en justice». La Cour a plutôt confirmé que les groupes qui ont lancé cette action ont un intérêt à agir ainsi.

Selon ce que faisait valoir TransCanada, «il n'appartient pas à des organismes privés ou à des individus de prendre en main l'application d'une loi publique. Seules la procureure générale ou une personne autorisée par la loi peuvent s'adresser aux tribu-

naux pour forcer l'application de la loi».

Dans ce cas-ci, le gouvernement a effectivement déposé une demande d'injonction contre TransCanada pour exiger l'application des dispositions des lois environnementales québécoises. La pétrolière jugeait donc que la demande déposée par le Centre québécois du droit de l'environnement, Équiterre, Nature Québec et la Fondation Coule pas chez nous serait «irrecevable».

Fusion des actions

Ironiquement, la demande d'injonction déposée par le ministre David Heurtel l'a été seulement le 1^{er} mars dernier, soit une dizaine de jours après le dépôt de la demande en justice par les groupes environnementaux.

La Cour a d'ailleurs ordonné mercredi que les deux actions, soit celle des groupes écologistes et celle du gouvernement, soient fusionnées. Les deux poursuites partent d'ailleurs du même principe, à savoir que TransCanada refuse de se conformer à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), qui prévoit que tout pipeline de plus de deux kilomè-

tres est assujéti à une procédure d'évaluation environnementale qui est en vigueur depuis plus de 35 ans.

En vertu de celle-ci, la pétrolière aurait dû déposer un avis de projet au gouvernement, puis réaliser une étude d'impact de son projet de pipeline en répondant aux questions du ministère de l'Environnement du Québec.

Même si David Heurtel a fait valoir cette demande dès novembre 2014, TransCanada a toujours refusé de respecter les dispositions de la LQE. Dans la requête présentée en Cour ce mercredi, l'entreprise affirme être soumise seulement à la législation fédérale, à savoir la «Loi constitutionnelle de 1867».

Devant les refus répétés de TransCanada de respecter la LQE, le gouvernement Couillard a mandaté le BAPE pour qu'il étudie le projet Énergie Est sans avoir en main d'étude qui fasse état des impacts du pipeline pour le Québec.

Dès la fin de 2020, ce tuyau d'un mètre de diamètre doit transporter chaque jour une moyenne de 1,1 million de barils de pétrole en provenance de l'Ouest canadien, mais aussi du Dakota du Nord. Plus de 80% du pétrole serait, pour le moment, destiné à l'exportation.

Le Devoir



Manifestation contre le projet d'oléoduc Énergie Est de TransCanada à Sorel-Tracy, le 7 mars dernier

EN COLLABORATION AVEC L'INSTITUT DES TROUBLES D'APPRENTISSAGE

Les chemins de la réussite

D'ÉLÈVE MÉDIOCRE À ÉMINENT HOMME D'AFFAIRES

L'Institut des troubles d'apprentissage poursuit, en collaboration avec *Le Devoir*, sa série de chroniques sur le parcours exceptionnel de personnes qui ont réussi malgré des troubles d'apprentissage. L'objectif est double : démystifier le sujet tout en démontrant le potentiel des 10% d'entre nous aux prises avec de telles difficultés. Bonne lecture!

Le Groupe St-Hubert, c'est 120 restaurants, 33 millions de repas servis chaque semaine, de nombreux produits vendus en épicerie et plus de 10 000 employés. C'est aussi une entreprise chouchoute des Québécois. St-Hubert a toujours posé des gestes avant-gardistes en responsabilité sociale, comme interdire de fumer dans ses restaurants avant l'application de la loi, installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques dans ses stationnements et implanter le compostage. Jean-Pierre Léger, fils des fondateurs de l'entreprise, aujourd'hui président du conseil d'administration, est à la tête de ce grand succès entrepreneurial depuis les années 1990. Rares sont ceux qui savent qu'il a grandement souffert de troubles d'apprentissage lorsqu'il était enfant. Il a accepté de raconter son histoire.

Jean-Pierre Léger se souvient qu'en deuxième année du primaire, l'enseignante avait suspendu à un fil, accroché au plafond de la classe, un jockey sur un cheval pour chacun de ses élèves. Pour mobiliser son groupe, elle faisait avancer chaque cheval selon les progrès de chacun. «Mon cheval n'avancait pas tellement», se souvient Jean-Pierre Léger comme si c'était hier.

Il était alors pensionnaire au collège Durocher, à Saint-Lambert, parce que ses parents étaient très pris par la petite rôtisserie de 78 places qu'ils venaient de démarrer sur la rue Saint-Hubert, à Montréal. Il a tout de même réussi sa deuxième année, puis il a refait sa troisième deux fois. Les sœurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, à la tête du collège, ont fait de leur mieux pour aider Jean-Pierre Léger. En vain.

«Pour que je passe ma troisième année, j'ai fait mes examens seul avec une sœur qui me soufflait les réponses! Ensuite, les sœurs ont dit à mes parents qu'elles ignoraient ce que j'avais, mais qu'elles ne savaient plus quoi faire pour m'aider.»

À l'époque, on ne connaissait pas les troubles d'apprentissage. «Par contre, c'était évident que j'avais quelque chose», raconte M. Léger. Même moi, comme enfant du primaire, je réalisais bien que les autres enfants avaient du plaisir à apprendre, que ça fonctionnait pour eux. Mais ça ne fonctionnait pas pour moi.»

Les sauveurs

Les parents de Jean-Pierre Léger ont alors décidé d'amener leur enfant se faire évaluer au Centre d'orientation et de réadaptation de Montréal dirigé par Jeannine Guindon, enseignante, psychologue et mère de la psychoéducation au Québec.

Le verdict? «Comme prix de consolation à mes difficultés, on a dit que j'étais un enfant d'une



Photo: Annik MH De Carufel
«Le gouvernement veut lutter contre le décrochage? Il y a 800 000 personnes au Québec avec des troubles d'apprentissage : il faut agir sur les enfants qui en souffrent et on en sauvera plusieurs du décrochage!» – Jean-Pierre Léger, président du conseil d'administration du Groupe St-Hubert

intelligence supérieure à la moyenne et on voulait me prendre comme pensionnaire à ce centre. J'y ai été pour mes 4^e, 5^e et 6^e années. Ça a été une vraie bénédiction. C'est dans ce centre que j'ai vécu les plus beaux moments de ma jeunesse. J'avais beaucoup de soutien et cela m'a donné l'élan nécessaire pour terminer mon secondaire en doublant tout de même quelques années!»

Lorsqu'il est arrivé au préuniversitaire toutefois, ça ne fonctionnait plus. Il a quitté les bancs d'école pour rejoindre ses parents à la rôtisserie, un lieu qu'il avait toujours aimé. Il avait 20 ans. Il a fait tous les métiers : de la plonge au rôtissage de poulet. Au travail, tout se passait bien puisque l'apprentissage se faisait en action.

Jean-Pierre Léger a eu 70 ans cet automne et il célèbre ses 50 ans chez St-Hubert. La seconde moitié de ces années, il était président-directeur général. Dans ce rôle toutefois, il sait que ses troubles – il croit que c'est un déficit de l'attention, mais il n'a jamais été diagnostiqué – lui ont nu.

«Comme président du conseil de direction, si une collègue avait le malheur de faire une intervention et que je savais ce qu'elle allait dire, c'était automa-

tique, je parlais dans mes pensées! J'essayais de le cacher et après 10 minutes, lorsque je revenais, je me retrouvais en regardant les points à l'ordre du jour, mais ça paraissait sûrement et mes collègues ont dû me pardonner.»

Jean-Pierre Léger, qui mange encore tous les midis dans un de ses restaurants pour les affaires, question de s'assurer de la qualité de l'expérience, avait aussi le complexe de ne pas être allé à l'université alors qu'il embauchait des gens avec des Maîtrises en administration.

«Mais, avec le temps, je me suis rendu compte qu'on apprend aussi beaucoup sur le marché du travail et j'ai su toujours bien m'entourer. J'ai énormément appris en discutant avec d'autres entrepreneurs et avec différents consultants embauchés pour réaliser des réflexions stratégiques.»

Coordonner les efforts

Jean-Pierre Léger siège au conseil d'administration de l'Institut des troubles d'apprentissage (Institut TA) parce qu'il aimerait arriver à une concertation des efforts pour soutenir les jeunes avec des troubles d'apprentissage.

«L'Institut TA fait des actions, les associations PANDA* aussi, les écoles font ce qu'elles peuvent et il y a beaucoup de bénévolat, énumère-t-il. J'aimerais que nous arrivions d'abord à recenser tout ce qui se fait, pour ensuite travailler de façon plus concertée.»

Il souhaite, bien sûr, interpeler le gouvernement du Québec sur la question.

«Le gouvernement veut lutter contre le décrochage? Il y a 800 000 personnes au Québec avec des troubles d'apprentissage : il faut agir sur les enfants qui en souffrent et on en sauvera plusieurs du décrochage!»

Appelé à intervenir dans différents événements liés aux troubles d'apprentissage, il constate le grand désarroi des parents d'enfants vivant avec des troubles d'apprentissage. Sa propre fille a d'ailleurs un garçon qui souffre d'un trouble du déficit de l'attention avec hyperactivité (TDAH), alors il voit aussi, dans sa vie personnelle, comment cette situation est difficile pour les parents.

«Il faut savoir exactement ce qu'on offre et ce dont on a besoin pour soutenir tous ces jeunes pour ensuite déployer des efforts de façon concertée. Ça vaut la peine d'investir pour donner une chance à ces enfants de réussir. Ça peut donner de belles surprises.»

* Regroupement d'associations de soutien aux personnes et aux parents d'enfants vivant avec un trouble déficitaire de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH).

Comme M. Léger le témoigne, les troubles d'apprentissage touchent un grand nombre d'individus et une action concertée est donc nécessaire pour leur venir en aide.

C'est pourquoi l'Institut des troubles d'apprentissage tiendra, du 6 au 8 avril 2016, son 41^e congrès annuel sur le thème «Comprendre et accompagner l'apprenant».

De nos jours, grâce à l'avancement des recherches, il est beaucoup plus facile de déceler les différents troubles d'apprentissage. Un dépistage précoce permet la mise en place des mesures d'aide et d'interventions ciblées selon les besoins des apprenants.

On se doit de venir en aide et de soutenir les 800 000 Québécois qui vivent avec un trouble d'apprentissage. En tant que société, peut-on se priver de futurs Jean-Pierre Léger?

Source : Institut TA